

Les frais du contrat d'assurance vie PEP Assurance SG *

Mise à jour le 30/04/2024

Montant minimal de versement initial : NA

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
 - 1 % maximum
- Supports en unités de compte
 - 1 % maximum

Gestions pilotées ou standardisées

NA

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Fonds obligations (moyenne)	1,56 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,77 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	1,10 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,49 %

C) Autres frais annuels

frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- 5% maximum de 45 € à 3 649 €,
- 4,50% maximum de 3 650€ à 15 239€,
- 3,5% maximum à partir de 15 240 €

Frais de changement de modes de gestion

NA

Frais d'arbitrage

NA

Frais de transfert sortant vers un autre produit

38 €

Frais sur les versements de rente*****

1,50 %

Frais de rachat

0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % s'applique en cas de liquidation en rente